



COLLOQUE DE CLOTURE DU PROGRAMME DE RECHERCHE
À LA RECHERCHE DU PLU PATRIMONIAL
17 ET 18 JUIN 2019 A ANGERS (GRENIERS SAINT JEAN)

5^E EDITION DES JOURNEES D'ETUDES

« DROIT ET GOUVERNANCE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER »

Lieu : Greniers Saint-Jean, place du Tertre Saint-Laurent, Angers

Colloque gratuit, ouvert à tous, sur inscription.

Inscription obligatoire au repas du mardi midi.

Participation aux frais (30 euros) incluant repas du mardi midi, pauses café et pochette du participant.

Gratuité pour les étudiants (hors repas)

LUNDI 17 JUIN 2019

13h00 - 13h30 : Accueil café

13h30 - 14h30 : Propos introductifs

Arnaud DE LAJARTRE, Maître de conférences en droit public, EA Centre Jean Bodin, Université d'Angers – Coordinateur du programme PLU Patrimonial

Patrice MELÉ, géographe, Professeur des universités, CITERES, Université de Tours, CNRS

[Projection du film : « A la recherche du PLU patrimonial »](#)



Session 1 : QUELS PATRIMOINES DANS LES PLU ? (14h30 – 17-30)

Présidence : **Vincent VESCHAMBRE**, HDR de géographie, professeur d'école d'architecture détaché, LAURE, École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon

Pour savoir de quoi le PLU patrimonial est le nom, nous nous interrogerons sur les patrimoines qu'il prend en compte. L'analyse des méthodes d'identification des patrimoines – très variables d'un territoire à l'autre – montre que l'échelle du PLU, l'épaisseur patrimoniale du territoire, les volontés politiques locales ou les acteurs en charge du repérage patrimonial ont des incidences considérables sur la reconnaissance des patrimoines dans le PLU. La diversité des patrimoines et des jeux d'acteurs locaux amène à conclure que le PLU est en capacité de reconnaître un grand nombre de catégories de patrimoines, autant culturels que naturels.

14h30 - 15h10 : Les méthodes d'identification des patrimoines

Bastien COUTURIER, LAURE, École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon

Mathieu GIGOT, Docteur en géographie, ingénieur de recherches, Centre Jean-Bodin, Université d'Angers

15h10 - 15h50 : Les modalités de sélection des patrimoines à protéger

Après l'identification, vient l'heure des choix. Il appartient à la collectivité de caractériser son intervention patrimoniale par le tri et la hiérarchisation des éléments repérés. Or cette sélection ne peut être dissociée d'un projet urbain, spatial et politique, des enjeux fonciers ou du jeu d'acteurs, qui y président ou s'en dédouantent.

Julie MARCHAND, Docteur en sociologie, CITERES-COST, CNRS, Université de Tours

Roméo CARABELLI, Ingénieur de recherches, HDR, CITERES, CNRS, Université de Tours

15h50 – 17h30 : Discussion animée par **Bruno MARMIROLI**, Directeur de la Mission Val de Loire

18h00 : Cocktail

MARDI 18 JUIN 2019

08h30 - 09h00 : Accueil café

Session 2 : QUELLE PROTECTION DES PATRIMOINES PAR LE PLU ? (09h00 – 12h00)

Présidence : **Fabrice THURIOT**, docteur HDR en droit public, ingénieur de recherche au Centre de Recherche Droit et Territoire (CRDT), Université de Reims Champagne-Ardenne.

09h00 - 10h20 : L'écriture réglementaire d'un PLU patrimonial

L'intégration des patrimoines dans un PLU implique par principe de leur donner un statut juridique. Le recours à l'article L. 151-19 au profit d'une liste d'éléments patrimoniaux génère une procédure spécifique de contrôle des travaux, mais c'est rarement le seul outil mobilisé dans un PLU patrimonial : les zonages, règlements de zone, filets de hauteur et OAP dressent un statut plus ou moins protecteur des patrimoines. Mais leur régime juridique peut aussi reposer tout simplement sur le contenu des fiches (prescriptives ou non) ainsi que sur leur place (en annexe au règlement ou pas). Le programme de recherche révèle ainsi que la boîte à outils juridiques du PLU est donc riche mais inégalement investie par les collectivités, cette liberté questionnant logiquement la confiance des acteurs dans le PLU patrimonial.

Iza CARÉ, Doctorante en droit public, ATER, EA DCT, Université Lumière Lyon II

Arnaud DE LAJARTRE, Maître de conférences en droit public, EA Centre Jean Bodin, Université d'Angers

Discussion animée par Jacky CRUCHON, Association Sites et Cités Remarquables de France

10h20 - 10h40 : Pause-café

10h40 – 12h00 : Controverses, conflits et contentieux

Patrice MELÉ, géographe, Professeur des universités, CITERES, Université de Tours, CNRS

Pascal PLANCHET, Professeur de droit public, EA DCT, Université Lumière Lyon II

Discussion animée par Noé WAGENER, Professeur de droit public, CUREJ, Université de Rouen

12 h00 - 12h15 : Présentation de l'exposition « Juger le patrimoine »

Noé WAGENER, CUREJ, Université de Rouen



12h15 - 13h45 : Déjeuner

Session 3 : LE PLU PATRIMONIAL : POUR QUEL PROJET DE TERRITOIRE ? (13h40 – 16h45)

13h45 – 14h25 : Le PLU(i) patrimonial, une ressource pour le projet de territoire ?

Sébastien JACQUOT, Maître de conférences en géographie, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, EA EIREST, associé UMR PRODIG

Cécile REGNAULT, Maître de conférences en architecture, LAURE UMR CNRS 5600 Environnement Ville et Société, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon

Table-ronde : Le PLU patrimonial à l'aune des nouveaux enjeux urbains (14h30 – 16h30)

Animation : Arnaud DE LAJARTRE, Centre Jean Bodin, Université d'Angers

Le PLU se trouve aujourd'hui confronté à plusieurs enjeux qui impactent en particulier (mais pas seulement) sa capacité à assurer la protection des patrimoines. Plusieurs de ces enjeux seront discutés à l'occasion de cette table ronde de clôture : le passage des PLU communaux aux PLUI, la recentralisation mais aussi peut-être le resserrement des sites patrimoniaux remarquables, l'évolution des règlements de PLU vers un urbanisme de projet, les enjeux de redynamisation des centres villes ou centre-bourgs.

Grégoire BRUZULIER, Architecte, Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours

Alain MARINOS, Architecte, Délégué national de l'association des Petites Cités de Caractère

Philippe SCHMIT, Secrétaire général, Assemblée des Communautés de France (ADCF)

+ 2 autres intervenants (à confirmer)
